

Réunion des formateurs du 29 mars 2022

Cette réunion s'est tenue à la Mairie du 7ème avec 12 participants.

Ont été évoqués les points suivants :

➤ Cours par petits groupes

Les dates et les thèmes sont inscrits sur le site. Les prochains cours ont trait à la messagerie électronique et à la gestion des photos.

➤ Atelier Peignot

Le Président a rappelé l'ouverture du nouveau atelier Ramage rue des 4 Frères Peignot dans le 15ème et a demandé à Anny de faire un compte rendu des 2 premières séances (17 et 24/03/2022).

Anny a indiqué que sur les 8 personnes pré- inscrites auprès de l'Association « Les mains agiles » gestionnaire du local, 5 se sont présentées dont 2 ont payé la cotisation fixée à titre exceptionnel à 20€, compte tenu de la date d'ouverture de l'Atelier à la mi-mars.

Les frais pour le fonctionnement sont fixés dans la Convention en cours de signature avec l'Association à 50€ par mois payable par trimestre.

Les nouveaux apprenants paraissent très motivés et soucieux d'apprendre.

Une personne inscrite dans le 16ème viendra dans le 15ème car, pour elle, c'est plus facile d'accès.

➤ Cotisation

S'est ensuivie une discussion sur le montant de la cotisation à demander aux personnes s'inscrivant à Ramage en cours d'année.

Il est rappelé la règle prévue en 2020 par l'Assemblée Générale Ramage de fixer à 40 € le montant annuel à compter du début de chaque année scolaire en septembre.

Cependant, étant donné la nouvelle règle de cotisation minorée prévue pour l'Atelier Peignot, la question se pose de son extension aux primo arrivants en cours d'année.

Après échanges, il est proposé, pour des raisons d'équité, de prévoir pour les personnes s'inscrivant à compter de **fin février** de demander une cotisation de 20 €.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

Dans la base informatique des cotisants et la comptabilité, il conviendra de faire la distinction entre les 2 catégories de cotisations et les sommes relatives aux paiements des cours.

Les **inscriptions** pour **les cours** doivent se faire **par mail** auprès des intervenants (Bruno, Michel) et les paiements par chèques à l'ordre de Ramage effectués directement auprès d'eux.

➤ Dates des vacances de Pâques

Il appartient à chaque responsable d'Atelier de définir avec les formateurs ad hoc les dates d'ouverture ou de fermeture pour une ou deux semaines en fonction de leurs présences.

➤ Exposé technique relatif au logiciel Audacity (magnétophone/ordinateur)

Bruno en présente les caractéristiques et le fonctionnement.

Il enverra aux formateurs une fiche récapitulative.

Il est vivement félicité pour son exposé très intéressant qui permet notamment de se constituer une discothèque.

La séance est levée à 12 h.